

Modalités « IPROF » pour candidater à la classe Exceptionnelle

Rappel : seuls les collègues relevant du 1^{er} vivier* doivent faire acte de candidature
* voir « 2. Conditions d'inscription aux tableaux d'avancement » dans le BO

Se connecter sur le portail Arena :
<https://portail.ac-amiens.fr/>
Il faut se connecter avec son identifiant et mot de passe « IPROF », il est possible de rechercher son identifiant ou son mot de passe via les formulaires proposés.



accédez à vos applications

Authentification

Identifiant de la messagerie académique
Mot de Passe de messagerie
ou
Passcode OTP (Code PIN + clé de sécurité)

Valider

Informations importantes



- Vous disposez d'une clé de sécurité (OTP), nous vous conseillons fortement de l'utiliser pour vous authentifier.
- Vous ne disposez pas d'une clé de sécurité (OTP) et vous devez



<https://amiens.snes.edu/Campagne-2019-d-acces-a-la-classe-exceptionnelle.html>



- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- **Gestion des personnels**
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance

ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue

Gérer mes favoris Déconnexion

Dernière connexion le 21/04/2019 à 19:17

➤ **Gestion des déplacements temporaires (DT)**
Déplacements Temporaires

➤ **I-Prof Assistant Carrière**
I-Prof Enseignant

➤ **Gestion de la formation continue (GAIA)**
GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès individuel
GAIA - Accès individuel
OSCAR - Saisie de l'offre de formation

➤ **Mon Portail Agent**
Mon Portail Agent

➤ **Elections professionnelles**
Gérer ses abonnements : infos syndicales nationales
Gérer ses abonnements : infos syndicales académiques

© © MEN 2010 - [Contact](#) v.2.1.1 - 06/10/2016

IProf est accessible via la rubrique « Gestion des personnels »

Plusieurs onglets sont disponibles, il faut les vérifier pour signaler d'éventuelles erreurs ou ajouter des fonctions ou missions éligibles à la classe exceptionnelle dans le vivier 1.

Il faudra fournir, si nécessaire et à la demande des services académiques, les pièces justificatives des activités exercées.

La circulaire académique invite les agents promouvables à compléter et enrichir leur CV sur IProf.

On peut le faire à partir de l'application en complétant les onglets « activités professionnelles », « qualifications et compétences »....

Lorsque le dossier est complété, il faut passer à l'étape suivante : « candidater »



L'acte de candidature se valide via la rubrique « Candidater »
Affichez et vérifiez votre candidature
avant de la valider

Candidature réalisée

Avant de procéder à cette opération assurez vous que votre dossier de candidature soit bien à jour.

Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier via le bouton "Compléter votre dossier".

La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Vous pouvez également signaler à votre correspondant de gestion des erreurs concernant les données issues de votre dossier administratif (situation administrative, historique d'affectation) : afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez joindre une pièce justificative. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la [loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978](#), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.

Génération de votre fiche de candidature

Afficher votre fiche de candidature

Validation de votre candidature

Votre demande de candidature a bien été enregistrée.

A la date de fermeture de dépôt des candidatures vous recevrez un accusé de réception de votre demande.

Annuler votre candidature